

# Résultats de l'enquête d'insertion à 6 mois (au 31/12/18) portant sur les diplômés du COS Europe en 2018 par la voie de la formation initiale

## Contexte et objectifs de l'enquête d'insertion professionnelle

Depuis 2016, le diplôme d'ostéopathie (D.O) délivré par le COS Europe est enregistré au niveau I au Répertoire National des Certifications professionnelles (RNCP) par arrêté ministériel du 30 août 2016.

La certification au niveau I du RNCP correspond au plus haut niveau de certification professionnelle. Cette certification confère le niveau Bac+5 au diplôme d'ostéopathie délivré par le COS Europe et facilite la poursuite d'études universitaires, l'accès à des programmes de recherche, l'insertion professionnelle en statut de salarié.

Par décret n°2014-1043 du 12 septembre 2014 relatif à l'agrément des établissements de formation en ostéopathie, les établissements doivent réaliser des enquêtes d'insertion à 18 et 30 mois après l'obtention du diplôme et en publier les résultats.

Au titre de la certification RNCP et de la réglementation, nous réalisons 3 enquêtes d'insertion auprès de nos diplômés à 6 mois, 18 mois et 30 mois après l'obtention de leur diplôme.

L'objectif est d'apprécier statistiquement le nombre de professionnels en exercice et l'évolution de leur projet professionnel.

Cette enquête interroge les professionnels sur leur parcours avant, pendant et après leurs études.

Nous garantissons la confidentialité des informations transmises en réservant l'accès aux enquêtes à la direction de l'établissement.

## Résultats de l'enquête à 6 mois portant sur la promotion 2018 – Formation initiale :

Les diplômés du COS Europe en 2018 sont tous issus de la formation initiale. Les résultats correspondent à un début d'activité professionnelle et non à une activité préalable de professionnel de santé.

**Pourcentage des répondants : 88%**

### Typologie d'exercice de la profession :

92% de nos diplômés en juillet 2018 ayant répondu à l'enquête d'insertion ont une activité d'ostéopathe au bout de 6 mois, dont 97 % en exercice libéral et 3% en salariat. Parmi les répondants exerçant en libéral, 76% exercent en qualité de titulaire, 15% en qualité d'assistant et 9% en qualité de remplaçant. 8% de nos diplômés répondants préparent leur insertion professionnelle en libéral.

21% de nos diplômés répondants et ayant une activité d'ostéopathe libéral exercent par ailleurs une activité salariée en ostéopathie : en école d'ostéopathie pour 86 % d'entre eux et en maison d'accueil spécialisée pour les 14% restants.

### Lieu d'exercice de la profession :

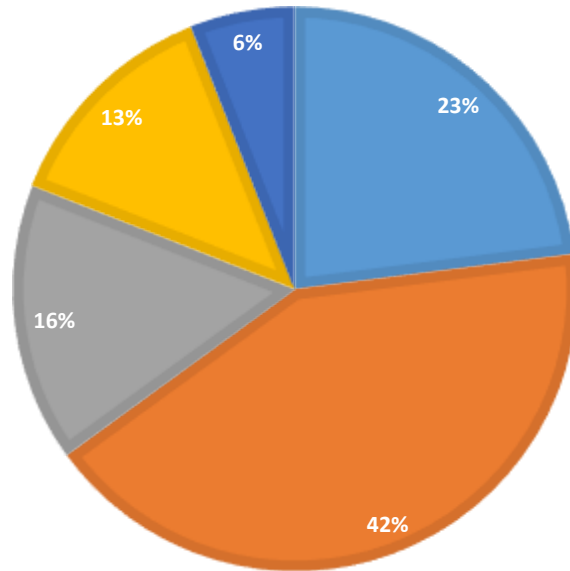
85% de nos diplômés répondants et exerçant l'ostéopathie sont installés dans la région Grand Est, 3% sont installés à l'étranger et 12% sont installés hors région Grand Est.

Suivi des diplômés COS Europe – Promotion 2018 – à 6 mois					
Nombres diplômes (DU, Licence, Master, Doctorat...)	Enseignement (formateurs, moniteurs, tuteurs)	Projet de recherche	Intervention congrès	Activités socio-professionnelles	Installation à l'étranger
0	9	1	0	1	1

Evolution du placement des diplômés COS Europe – Promotion 2018 - à 6 mois				
Nombre total de titulaires de la certification	Nombre de titulaires exerçant les activités visées (parmi les répondants de l'enquête d'insertion)	Rémunération brute annuelle moyenne des titulaires exerçant les activités visées (parmi les répondants de l'enquête)		
		à 6 mois	à 18 mois	à 30 mois
42	34	<i>Voir graphique ci-dessous</i>	Janvier 2020	Janvier 2021

**MONTANT MOYEN BRUT ANNUEL DES REVENUS  
DES TITULAIRES EXERCANT LES ACTIVITÉS VISÉES  
À 6 MOIS  
PROMOTION JUILLET 2018 - FORMATION INITIALE**

■ De 1000 à 5000 € ■ De 5000 à 10000€ ■ De 10000 à 15000 € ■ De 15000 à 20000 € ■ 20000 à 25000€



**Commentaires :**

92% de nos diplômés exercent l'ostéopathie au bout de 6 mois, dont 97 % en libéral. Parmi eux, 76% sont installés en tant que titulaire de leur cabinet.

Le revenu moyen perçu entre juillet et décembre 2018 (honoraires + salaires) par les diplômés exerçant l'ostéopathie est de 9579 euros bruts.

Ces résultats illustrent l'acquisition rapide de l'autonomie professionnelle de nos diplômés.